

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 921672424 Code activité (NAF)

Désignation et adresse du déclarant :

SAS AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

85 BLD MARIE ET ALEXANDRE OYON

LE MANS 72100 FR

Téléphone

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

☐

Code monnaie : EUR

Désignation du conseil :

Certifié conforme

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 921672424

Code activité (NAF)

Désignation et adresse

SAS AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

85 BLD MARIE ET ALEXANDRE OYON

LE MANS 72100 FR

Téléphone

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration : NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF) IS1

Catégorie fiscale BI

Régime fiscal : RS

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS) IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N : 01/10/2022

Date de clôture de l'exercice ou période N : 31/12/2023

Durée de l'exercice ou période N : 15

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 : (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration : 15/05/2024

1 - BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2024

Désignation de l'entreprise AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

Néant

Adresse de l'entreprise 85 BD MARIE ET ALEXANDRE OYON 72100 LE MANS

								Exercice N clos le 31/12/2023		Exercice N-1	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles		Fonds commercial*		010		012				
			Autres*		014		016				
	immobilisations corporelles*			028		030					
	immobilisations financières* (1)			040		042					
	Total I (5)			044		048					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements en cours de production*			050		052				
		Marchandises *			060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés			068		070				
		Autres* (3)			072	681	074		681		
	Valeurs mobilières de placement			080		082					
	Disponibilités			084	80	086		80			
	Charges constatées d'avance*			092		094					
	Total II			096	760	098		760			
Total général (I + II)				110	760	112		760			
PASSIF								Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*							120	1 000		
	Écarts de réévaluation							124			
	Réserve légale							126			
	Réserves réglementées*							130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*					131		132			
	Report à nouveau							134			
	Résultat de l'exercice							136	(240)		
	Subventions d'investissement							137			
	Provisions réglementées							140			
	Total I							142	760		
Provisions pour risques et charges							154				
Total II							154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*							166			
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)					169		172			
	Comptes courants d'associés							173			
	Autres dettes							175			
	Produits constatés d'avance							174			
	Total III							176			
Total général (I + II + III)								180	760		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs			199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) IGFIP N° 2033-B 2024

Désignation de l'entreprise AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210						
	Production vendue	biens	et livraisons		215		214						
		services*	intracommunautaires		217		218						
	Production stockée*		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222						
	Production immobilisée*						224						
	Subventions d'exploitation reçues						226						
	Autres produits						230						
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234						
	Variation de stock (marchandises)*						236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240						
	Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :		immobilier :		242		263				
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*	243			244						
	Rémunérations du personnel*						250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252						
	Dotations aux amortissements*						254						
			dont amortissement du fonds de commerces				255						
	Dotations aux provisions						256						
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259			262						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260									
			Total des charges d'exploitation (II)				264		263				
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		(263)				
Produits financiers		(III)				280		23					
Produits exceptionnels		(IV)				290							
Charges financières		(V)				294							
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			(VI)	300						
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348										
Impôts sur les bénéfices*		(VII)				306							
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310		(240)					
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2				312		314		240			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318						
	Provisions non déductibles*						322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)						324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport						998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport						999						
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997						
	Entreprise nouvelles (44.sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987				342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989								
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138								
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993								
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992											
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344			350					
	Créance due au report en arrière du déficit				346								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648								
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641								
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990								
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649								
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS AN*		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2				352		354		240		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						356						
	Déficits antérieurs reportables :*		dont imputés sur le résultat :						360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION I		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2				370		372		240			

B - RÉSULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

Divers à déduire

Libellé	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS
PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2024

Désignation de l'entreprise :		AAD FRANCE PRESENCE LE MANS								Néant ☒	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL			570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou intégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5		
	6		7		8		9		10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-v values						
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme *	Long terme					
					(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-v values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

DGFIP N° 2033-C 2024

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

[illegible]

TOTAL								
-------	--	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS								
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFIP N° 2033-D 2024

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immo. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER

NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	
Report du total des extensions	
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-	780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	240
Total des déficits restant à reporter	870	240

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	274	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

DGFiP N° 2033-D 2024

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

[illegible]

	TO TAL	
--	--------	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE

JGFiP N° 2033-E 2024

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

Néant ☒

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et habituelle	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et habituelle	150	
Total 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	
-----------------------------	------------------------------------	-----	--

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	
---	-----	--

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE ([cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE](#))

Mono-etablissement au sens de la CVAE					020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)					022				
Effectifs au sens de la CVAE					023				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					026				
Période de référence				du	024	01/10/2022	au	160	31/12/2023
Date de cessation					186				

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

6 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2033-F 2024

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

ADRESSE (voie) 85 BD MARIE ET ALEXANDRE OYON

CODE POSTAL 72100 VILLE LE MANS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTION CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTION CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SASU Dénomination AAD FRANCE PRESENCE

N° SIREN (si société établie en France) 443867064 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions

Adresse : N° 5 Voie AVENUE SAINTE VICTOIRE

Code Postal 13100 Commune AIX EN PROVENCE Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

7 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

ADRESSE (voie) 85 BD MARIE ET ALEXANDRE OYON

CODE POSTAL 72100 VILLE LE MANS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays



DGFIP N° 2065 2024

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/10/2022	et clos le	31/12/2023	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe					
Si PME innovantes cocher la case ci-contre									
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)									
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE									
Désignation de la société:						SIRET	92167242400014		
Adresse du siège social:						Ancienne adresse en cas de changement:			
85 BLD MARIE ET ALEXANDRE OYON LE MANS 72100 FR									
REGIME FISCAL DES GROUPES									
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)									
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante									
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:									
SIRET									
B ACTIVITE									
Activités exercées						Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)									
1 Résultat fiscal									
Bénéfice imposable au taux normal				Bénéfice imposable à 15%					
Déficit		240		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values									
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%				PV exonérées (art. 238 quindecies)					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches									
Entreprises nouvelles art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies				Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies				Société d'investissement immobilier côtée	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies				Zone franche urbaine				Autres dispositifs	
Territoire entrepreneur, art 44 octies A				Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies				Bassins d'emploi à redynamiser art.44 duodecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W									
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)									
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts									
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.									
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)									
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%									
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ									
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %									
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC									
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :									
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :									
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :									
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :									
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays									
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE									
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée :				oui, indication du logiciel utilisé					
ECF				Désignation du prestataire					
Nom et adresse du comptable:						Nom et adresse du conseil:			
S/I : ☐						☐			
Société/Indépendant, Tél :						Tél :			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:									
Visa : CGA ☐		Visa : Viseur conventionné ☐		N° d'agrément :					
Nom :				Tél :					
Adresse :									

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 BIS 2024

Désignation de l'entreprise :

Néant

X

I	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES										
Montant global brut des distributions		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres			b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)								c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus							e				
							f				
							g				
							h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis								Total (a à h)			

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

K

DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION				
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires (hord apprentis et handicapés)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
MVLT imposées		à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065

DGFIP N° 2065 BIS 2024

Extension 1

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

J - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile, qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS : associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	SARL	sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôt stés					
	Nbre parts soc. assoc.	année de verst	montant des sommes versées				
			à titre de traitements indemnités	représ, mission, déplact		autres frais professionnels	
				indemnités forfaitaires	remboursmts	indemnités forfaitaires	remboursmts

DGFiP N° 2065 BIS 2024

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

4 - Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c), et (d) du 2065 bis

[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065
Extension 3

DGFIP N° 2065 BIS 2024

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

K - DIVERS

Adresse des autres établissements

DÉTAILS DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC
2024

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

[illegible]

	TOTAL	
--	--------------	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY
2024

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

[illegible]

	TOTAL	
--	-------	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

DÉTAIL DES CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES CA19CHAREP
2024

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

[illegible]

TO TAL				
--------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

CA20CHAAVA
2024

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

[illegible]

TOTAL			
-------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS			
-----------------------------	--	--	--

CA21PROAVA
2024

[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS			
----------------------	--	--	--

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT
ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

SCIICSUIM
2024

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)	(240)			

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI
(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations reportées		Obligations en N			3	4
	3	4					
N - 1				Total :			
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :							

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.
(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société et adresse du principal établissement	N° SIRET du principal établissement	code NAF
	92167242400014	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
En cas de changement, nouvelle adresse :	En cas de changement, nouvelle adresse	

II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL

	1ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice			
Chiffre d'affaires			
1/4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			

SUIV219VER
2024

**État de suivi d'incorporation des bénéfices au capital des entreprises
ayant bénéficié d'une imposition au taux de 19% (Art. 219-I-f du CGI) - verso**

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

III - ÉTAT DE SUIVI

[illegible]**TOTAL**

--	--	--	--	--

SOMME DES EXT.

--	--	--	--	--

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AUX TAUX RÉDUITS
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater OZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4
2024

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	AAD FRANCE PRESENCE LE MANS 85 BD MARIE ET ALEXANDRE OYON 7
Numéro SIRET du principal établissement	92167242400014
Code APE	

Adresse du siège si différente

I - Résultat de l'exercice

A - Résultats imposables dans les conditions de droits communs

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B - Résultats relevant du régime des plus values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois /12	
h	Dont plus value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
k	Dont plue-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
Total lignes h à k		

l	III - Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	
---	---	--

m	IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 % (d-j-k)	
---	--	--

ÉTAT DÉCLARATIF DE LA DÉDUCTION PRATIQUÉE

DEDUCTION

En application du II de l'article 217 Quinquies du Code Général des Impôts

2024

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nbre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								
TO TAL								
SOMME DES EXTENSIONS								
Option de souscription d'action								
TO TAL								
SOMME DES EXTENSIONS								
Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise								
TO TAL								
SOMME DES EXTENSIONS								
TO TAL GÉNÉRAL								
MONTANT DE LA DEDUCTION PRATIQUÉE (Différence entre les totaux des colonne A et B)								

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI
(BOI-LETTRE -000230-20140728)

DRESZONE
2024

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

I – Renseignements concernant l'entreprise nouvelle

Date de création :		Capital : Montant		Capital : Nombre de droits sociaux	
Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.					

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

III – Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale

Effectif salarié à la clôture de l'exercice		Durée de présence des salariés au cours l'exercice	
---	--	--	--

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI

Extension

DRESZONE
2024

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

Associés (personnes physiques et morales) : Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 1/2
2024

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

Numéro SIRET du principal établissement 92167242400014 Code APE

Adresse du siège si différente

Participation détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 2/2
2024

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement, société de capital-risque, société de développement régional ou des sociétés financières d'innovation.

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice

Nature de l'opération *	nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE : Cession
SC : Souscription au capital
AN : Annulation
RA : Rachat

**Option pour le maintien de l'ancien régime d'imposition
taux réduit de 19% au titre des exercices ouvert en 2001 compris da
ne série de trois exercices bénéficiaires en cours du 1er Janvier 200
(art. 219 - I - f du CGI, article 7 - II, loi de finances pour 2001)**

**OPTANC219F
2024**

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

Numéro SIRET du principal établissement 92167242400014

Code APE

Adresse du siège si différente

Le soussigné

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire

déclare que l'entreprise ci dessus désignée a opté le _____ pour l'application des dispositions du f du I de l'article 219 du code
général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1er janvier 2001.

En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001, l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 19 % au titre
des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les
conditions prévues au f de I de l'article 219 déjà cité.

à _____ le : _____

RESCOFIN

2024

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

- Un état récapitulatif des sociétés financées, des titres détenus ainsi que des montants investis durant l'année

- Les informations qui figurent sur cet état celles arrêtées au 31 décembre de l'année

[illegible][illegible][illegible]

Table IPI
PME - Petite et moyenne entreprise
ETI - Entreprise de taille intermédiaire
GE - Grande entreprise

² Table IP2
CRI - Capital risque
CDE - Capital développement
CTR - Capital transmission
CRE - Capital retournement

³ Table IP3

IR - Réduction d'impôt IR
ISF - Réduction d'impôt ISF



PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX
articles 39-1-5 du CGI et 10 terdecies de l'annexe III au CGI

Désignation de l'entreprise :	AAD FRANCE PRESENCE LE MANS
Montant de la dotation autorisée :	
Montant de la dotation effectivement pratiquée :	
Montant de la dotation antérieure rapportée au bénéfice imposable :	

Détail de la provision

[illegible]

DGFIP N° 2025-A 2024

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

[illegible]



PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ENTREPRISES DE PRESSE
(article 54 Ter du CGI)

Désignation de l'entreprise :	AAD FRANCE PRESENCE LE MANS
Montant des dépenses effectuées	
Montant prélevé sur les bénéfices de l'exercice	
Montant prélevé sur les provisions	



ZFU - Bailleurs d'immeubles
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

I - Lieu d'implantation de chaque immeuble donné à bail qui n'est pas en ZFU

Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	

II - Immeubles situés en ZFU :

Lieu de situation de chaque immeuble en ZFU	Bénéfice net de l'exploitation



Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

Lieu d'exercice de l'activité	
Lieu d'exercice de l'activité	

Service des impôts	
Service des impôts	

[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS



Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation
des titres de participation et des immeubles de placement
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

A	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi global)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice	
TOTAL (B)					
C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
TOTAL (C)					

Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation des titres de participation et des immeubles de placement
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

Extension

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

I- SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II- SUIVI DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement			
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice

TOTAL			
-------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL B)			
--------------------------------	--	--	--

C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL C)				
--------------------------------	--	--	--	--



SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS
Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens qui ont opté
pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Dénomination de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

Numéro SIRET : 92167242400014

Déclarant :

Date : _____ Nom du signataire : _____

Lieu : Qualité du signataire :

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIES		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2		Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6

Nombre Total de parts		TOTAL <i>(y compris extensions)</i>				
--------------------------	--	---	--	--	--	--

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)[illegible][illegible]

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS

DGFIP N° 2036 BIS 2024

Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens

qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Extension

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIES		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète)		Location mobilières et immobilières	Charges locatives et de copropriété	Entretien et réparations
	1	2	3	4	5	6

Nombre Total de parts		TOTAL				
-----------------------	--	-------	--	--	--	--

	SOMME DES EXTENSIONS				
--	----------------------	--	--	--	--

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortisse- ments	Total par associé
	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance	Charges financières		
				Salaires et	Congé payés				
				appointements					
	7	8	9	10	11	12	13	14	15

TOTAL									
SOMME DES EXTENSIONS									



REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS

(Article 220 quinquies du code général des impôts)

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés

II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - du déficit

2 - du déficit d'ensemble dugroupe (art. 223 A du CGI)

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le : clos le :

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION				Exercice N-1	
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	25%	15%		
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2				
Calcul du bénéfice exclu					
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3				
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt					
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4				
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5				
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6				
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7				
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt					
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8				
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9				
Ligne 9 x [(ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2)	10				
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11				
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12				
2. IMPUTATION DU DÉFICIT					
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13				
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14				
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)					
15					
3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT					
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le*	01/10/2022	et clos le :	31/12/2023	16	240
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)				17	
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)				18	240
4. MONTANT DE LA CRÉANCE					
Totalisation des sommes portées ligne 14				19	
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS					
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu parla société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :				20	

*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)



SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION
DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Dénomination : SAS AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

Adresse85 BLD MARIE ET ALEXANDRE OYON LE MANS 72100 FR

N° Siren921672424

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acqui- sition	Valeur d'acqui- sition	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTERIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-value en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

(1) Préciser la nature du lien de dépendance suivant la codification suivante : :
E - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social
D - Exercice de fait du pouvoir de décision
T - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social et/ou exercice de fait d'un pouvoir de décision sous le contrôle d'une même tierce personne

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION
DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Extension

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisi- tion	Valeur d'acquisi- tion	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTÉRIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-vale en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					



DGFIP N° 2464 2024

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS****DETERMINATION ET SUIVI DES CHARGES FINANCIÈRES NETTES NON ADMISES EN DEDUCTION ET DES CAPACITÉS DE DEDUCTION INEMPLOYÉES EN REPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 BIS DU CGI**

À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Dénomination : AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

SIRET : 92167242400014

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 %	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
- Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	(i Quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)



DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

SIRET : 92167242400014

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

	1	2	3	4	5
	Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice
A					
B					
C					
D					
E					
F					
G					
H					
I					
J					
K					
L					

	6	7	
		Résultat net imposable à taux réduit	
	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
J			
K			
L			
TOTAL			



DGFIP N° 2468 2024

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

SIRET : 92167242400014

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit sous agrément
TOTAL	

**REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE**
Au titre de l'année NNéant : ☒PME au sens communautaire ☐

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

N° SIREN

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069RCI1	

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
- dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
- dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069RCI1	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Réduction d'impôt au titre du mécénat	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	
-------	--

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Crédits d'impôts en faveur de la recherche collaborative	
Crédits d'impôts en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	
-------	--

Total Autres crédits d'impôts

IGFiP N° 2069-RCI 2024

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

(Suite)

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	

TOTAL	
-------	--

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	

TO TAL	
--------	--



Au titre de l'année N

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS



KPMG SA
40 Place de la République
CS81639
72016 Le Mans

AAD FRANCE PRESENCE SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
AAD FRANCE PRESENCE SAS
5 avenue Sainte-Victoire 13100 Aix-en-Provence

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
40 Place de la République
CS81639
72016 Le Mans

AAD FRANCE PRESENCE SAS

5 avenue Sainte-Victoire 13100 Aix-en-Provence

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société AAD France Présence SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AAD FRANCE PRESENCE SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les autres participations, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 4 306 666 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note "3.2. Immobilisations financières et comptes courants" de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir les tests d'impairment préparés selon la méthode des flux de trésorerie et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des Business Plans établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Mans, le 3 mai 2024

KPMG SA



Vincent BROYE

Associé



AAD FRANCE PRESENCE

5 AVENUE SAINTE VICTOIRE 13100 AIX-EN-PROVENCE

Numéro SIREN : 443867064

Comptes Annuels

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLE DES MATIERES

ETATS FINANCIERS	3
1. Bilan Actif 2023	4
2. Bilan Passif 2023	5
3. Compte de résultat 2023	6
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	7
- Chiffres clés-	7
1. Faits majeurs	8
2. Evènements postérieurs à la clôture	8
3. Principes, règles et méthodes comptables	8
3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles	9
3.2. Immobilisations financières et comptes courants	9
3.3. Créances et valeurs mobilières de placement	9
3.4. Identité de la société consolidante	9
4. Explications de certains postes du bilan	10
4.1. Immobilisations	10
4.2. Amortissements	11
4.3. Titres de participation	11
4.4. Etat des échéances des créances et des dettes	13
4.5. Détail de certains postes du bilan	14
5.1. Capital	15
5.2. Tableau de variation des capitaux propres	15
5.3. Provisions pour risques et charges	15
5.4. Compte de résultat	16
6. Informations hors bilan	17
6.1. Effectifs (ETP)	17
6.2. Engagements hors bilan – Indemnité de départ à la retraite	17
6.3. Honoraires des commissaires aux comptes	17

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ETATS FINANCIERS

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

1. Bilan Actif 2023

En €	Brut	Amort. & Provisions	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022	Variation en €	Variation en %
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Concessions, brevets et droits similaires	14 220	3 121	11 099			
Fonds commercial - Brut	259 410		259 410	259 410		
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles						
Total immobilisations incorporelles	273 630	3 121	270 509	259 410	11 099	4,28
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, mat. et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	172 342	145 367	26 974	29 129	(2 155)	(7,40)
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Total immobilisations corporelles	172 342	145 367	26 974	29 129	(2 155)	(7,40)
Immobilisations financières						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	4 568 506	261 840	4 306 666	4 269 810	36 856	0,86
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	19 925		19 925	17 841	2 084	11,68
Total immobilisations financières	4 588 431	261 840	4 326 591	4 287 651	38 940	0,91
ACTIF IMMOBILISE	5 034 403	410 328	4 624 075	4 576 190	47 885	1,05
Créances						
Avances et acomptes versés sur commandes				13 000	(13 000)	(100)
Créances clients et comptes rattachés	1 757 826	238 408	1 519 418	1 305 163	214 255	16,42
Autres créances	1 448 011		1 448 011	1 548 400	(100 390)	(6,48)
<i>Dont comptes courants débiteurs</i>	<i>1 099 643</i>		<i>1 099 643</i>	<i>1 178 493</i>		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Total des créances	3 205 837	238 408	2 967 429	2 866 564	100 865	3,52
Disponibilités et divers						
Valeurs mobilières dont actions propres :						
Disponibilités	976 233		976 233	113 612	862 620	759,27
Total disponibilités et divers	976 233		976 233	113 612	862 620	759,27
ACTIF CIRCULANT	4 183 039	238 408	3 944 631	2 983 876	960 756	32,20
Comptes de régularisation						
Charges constatées d'avance	970		970	3 700	(2 730)	(73,78)
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Ecart de conversion actif						
TOTAL GENERAL	9 217 442	648 736	8 568 706	7 560 065	1 008 641	13,34

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

2. Bilan Passif 2023

En €	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022	Variation en €	Variation en %
Situation nette				
Capital social ou individuel Dont versé : 37 000	37 000	37 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	28 003	28 003		
Écarts de réévaluation				
Réserve légale	3 700	3 700		
Réserves réglementées				
Autres réserves	46 800	46 800		
Report à nouveau	(2 211 108)	(1 910 839)	(300 269)	15,71
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(58 187)	(300 269)	(300 269)	15,71
Total situation nette	(2 153 793)	(2 095 605)	(58 187)	2,78
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	(2 153 793)	(2 095 605)	(58 187)	2,78
Provisions pour risques	174 876	113 291	61 586	54,36
Provisions pour charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	174 876	113 291	61 586	54,36
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Concours bancaires courants et découverts bancaires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	7 547 262	6 379 694	1 167 567	18,30
<i>Dont comptes courants créditeurs</i>	<i>7 545 689</i>	<i>6 197 487</i>		
Autres dettes financières				
Total dettes financières	7 547 262	6 379 694	1 167 567	18,3
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 713	123 628	(15 915)	(12,87)
Dettes fiscales et sociales	1 218 339	1 109 854	108 485	9,77
Total dettes d'exploitation	1 326 052	1 233 482	92 570	7,50
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 412 728	1 412 728		
Autres dettes	261 581	516 476	(254 895)	(49,35)
Total dettes diverses	1 674 309	1 929 204	(254 895)	(49,35)
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	10 547 622	9 542 380	1 005 243	10,53
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL	8 568 706	7 560 065	1 008 641	13,34

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

3. Compte de résultat 2023

En €	TOTAL N 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022	Variation en €	Variation en %
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	6 416 101	5 453 241	962 860	17,66
Indemnités et subventions d'exploitation	240 724	72 793	167 931	230,70
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	428 600	328 738	99 862	30,38
Production immobilisée				
Autres produits	11 720	755	10 965	1 452,12
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	7 097 144	5 855 526	1 241 618	21,20
Achat de marchandises	687		687	
Achat de matières premières et autres approvisionnements	52		52	
Autres achats et charges externes	1 138 602	865 968	272 634	31,48
Impôts, taxes et assimilés	156 990	144 364	12 626	8,75
Rémunérations	4 818 364	4 043 280	775 084	19,17
Charges sociales	669 260	539 322	129 938	24,09
Dotations aux amortissements sur immobilisations	14 846	12 356	2 491	20,16
Dotations aux provisions sur actif circulant	132 822	314 318	(181 496)	-57,74
Dotations aux provisions pour risques et charges	48 986		48 986	
Autres charges d'exploitation	127 456	208 570	(81 114)	-38,89
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	7 108 064	6 128 177	979 887	-38,89
RESULTAT D'EXPLOITATION	(10 920)	(272 650)	261 731	-95,99
Produits financiers	274 479	185 376	89 103	48,07
Produits financiers de participations				
Autres intérêts et produits assimilés	62 320	26 664	35 656	133,73
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers	336 799	212 040	124 759	58,84
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions	129 045	132 795	(3 750)	-2,82
Intérêts et charges assimilées	284 350	149 822	134 528	89,79
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières	413 395	282 617	130 778	46,27
RESULTAT FINANCIER	(76 596)	(70 577)	(6 019)	46,27
RESULTAT COURANT	(87 516)	(343 227)	255 711	-74,50
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		539	(539)	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	90 776	56 159	34 617	61,64
Produits des cessions d'éléments d'actif				
Reprises sur provisions et transferts de charges	6 901	97 664	(90 763)	-92,93
Total des produits exceptionnels	97 676	154 362	(56 686)	-36,72
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	48 847	110 904	(62 056)	-55,96
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	19 500	500	19 000	3 800,00
Total des charges exceptionnelles	68 347	111 404	(43 056)	-38,65
RESULTAT EXCEPTIONNEL	29 329	42 958	(13 629)	-31,73
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	7 531 619	6 221 928	1 309 691	21,05
TOTAL DES CHARGES	7 589 807	6 522 197	1 067 609	16,37
BENEFICE ou PERTE	(58 187)	(300 269)	242 082	-80,62

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Chiffres clés-

▪ Durée de l'exercice :	12 mois
▪ Total du Bilan :	8 568 706 €
▪ Chiffre d'affaires :	6 416 101 €
▪ Résultat avant répartition :	(58 187) €

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1. Faits majeurs

L'exercice 2023 présente une hausse de l'activité de 17,66 % soit + 963K€ par rapport à 2022.

AAD FRANCE PRESENCE a investi avec le rachat de la société AIDIA.

Elle a aussi procédé à la cession de son établissement sur Marseille à plusieurs succursales du groupe.

2. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie réelle :

Installations générales	5 et 10 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Aucun amortissement dégressif ou exceptionnel n'est pratiqué.

3.2. Immobilisations financières et comptes courants

Les immobilisations financières sont des titres de participation qui ont été évalués, au prix auquel ils ont été acquis, y sont ajoutés les coûts d'acquisition (honoraires).

La valeur d'utilité est déterminée au moyen d'un test de dépréciation réalisé chaque année sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés au regard du business plan élaboré par la direction du groupe dans son ensemble et par rapport à la contribution des filiales et du plan de développement de ces dernières. Une approche globale du groupe est réalisée du fait des interactions entre société et du développement croissant.

Une provision pour dépréciation des actifs : titres de participation, mali de fusion et comptes courants d'associés est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable à la clôture.

3.3. Créances et valeurs mobilières de placement

Les créances et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation ou pour risques et charges au cas par cas est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.4. Identité de la société consolidante

La SAS Financière Oui Care, située au 85 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72100 Le Mans, est la société mère du groupe Oui Care. Le groupe Oui Care atteint les seuils d'obligation de consolidation et établit à cet effet des comptes consolidés au sein de Financière Oui Care.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

4. Explications de certains postes du bilan

4.1. Immobilisations

En €	Valeur brute Début exercice 01/01/2023	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements de poste à poste	Diminutions par virement de poste à poste	Diminution par cessions ou mises hors service	Valeur brute Fin d'exercice 31/12/2023
Immobilisations incorporelles						
Frais d'étab. et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	259 410		14 220			273 630
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Total des immobilisations incorporelles	259 410		14 220			273 630
Immobilisations corporelles						
Installations générales, agencements des constructions						
Installations techniques, matériel et outillages industriels						
Installations générales, agencements aménagements divers	60 436		847			61 283
Matériel de transport						
Matériel de bureau et mobilier informatique	102 335		8 724			111 059
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Total des immobilisations corporelles	162 771		9 571			172 342
Immobilisations financières						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	4 402 605		165 901			4 568 506
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	17 841		2 084			19 925
Total des immobilisations financières	4 420 446		167 985			4 588 431
TOTAL GENERAL	4 842 627		191 776			5 034 403

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

4.2. Amortissements

En €	Montant K€ 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Montant K€ 31/12/2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'étab., de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		3 121		3 121
Total des immobilisations incorporelles		3 121		3 121
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements, aménagements	43 651	3 922		47 574
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	89 991	7 803		97 794
Total des immobilisations corporelles	133 642	11 725		145 367
Immobilisations financières				
Autres participations				
Total des immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	133 642	14 846		148 488

4.3. Titres de participation

- Mouvements 2023 -

Composition	Montant	
Titres de participation et Actions au 31/12/2022	4 402 605	
AIDIA	181 401	Rachat
AAD FRANCE PRESENCE CLAIX – REDUCTION PRIX DE VENTE	- 20 500	
AAD FRANCE PRESENCE PARIS - COMPLEMENT DE PRIX	5 000	
Titres de participation et Actions au 31/12/2023	4 568 506	

Les autres immobilisations financières sont composées de cautions sur des loyers pour 20 K€.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Postes du bilan et du compte de résultat relatifs aux entreprises liées -

Il n'y a pas d'opérations avec les parties liées dans ce groupe autres que celles avec les filiales détentrices ou détenues à 100% par la société AAD France PRESENCE, et pour lesquelles l'ensemble des informations sont déjà présentes dans cette annexe.

Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote % du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus	Chiffre d' affaires du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
AAD AIDIA	-2 000 €	-14 442 €	100,00%	181 401€	-530 960 €	-926 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE ANGERS	-1000 €	0 €	100,00%	1 000€	0 €	240 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE CLAIX	-129 434 €	249 442 €	100,00%	519 021€	-447 507 €	148 946 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE LE MANS	-1000 €	0 €	100,00%	1 000€	0 €	240 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE PARIS	-11 500 €	51 727 €	100,00%	123 050€	-339 044 €	22 356 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE SABLE-SUR-SARTHE	-1000 €	0 €	100,00%	1 000€	0 €	240 €	0 €
HANDI HOME	-7 500 €	-61 193 €	100,00%	3 742 034€	-3 915 665 €	-245 469 €	274 479 €
31/12/2023	-153 434 €	225 534 €		4 568 506 €	-5 233 176 €	-74 374 €	274 479 €

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

4.4. Etat des échéances des créances et des dettes

- Etat des Créances -

En €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	19 925	19 925	
Total Actif immobilisé	19 925	19 925	
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	33 543	33 543	
Autres créances clients	1 724 283	1 724 283	
Fournisseurs divers			
Personnel et comptes rattachés	23 765	23 765	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 262	58 262	
Etat - Impôts sur les bénéfices			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	10 990	10 990	
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat - Divers	179 422	179 422	
Groupe et associés	1 099 643		1 099 643
<i>Dont comptes courants débiteurs</i>	<i>1 099 643</i>		<i>1 099 643</i>
Débiteurs divers	75 928	75 928	
Total Actif circulant	3 205 837	2 106 194	1 099 643
Charges constatées d'avance	970	970	
TOTAL DES CREANCES	3 226 732	2 127 089	1 099 643

- État des Dettes -

En €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
- A 1 an maximum à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 573			1 573
Fournisseurs et comptes rattachés	107 713	107 713		
Personnel et comptes rattachés	644 148	644 148		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	509 057	509 057		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	60 414	60 414		
Autres impôts, taxes et assimilés	4 719	4 719		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 412 728	1 412 728		
Groupe et associés	7 545 689			7 545 689
<i>Dont comptes courants créditeurs</i>	<i>7 545 689</i>			<i>7 545 689</i>
Autres dettes	261 581	261 581		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	10 547 622	3 000 361		7 547 262

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

La dette « Groupe et associés » correspond essentiellement au compte courant créditeur existant entre Financière Oui Care et AAD France PRESENCE.

La créance « Groupe et associés » correspond en intégralité aux comptes courants débiteurs existants entre les filiales et AAD France PRESENCE.

4.5. Détail de certains postes du bilan

- Charges constatées d'avance -

En €	31/12/2023
CIAS - 24052022 - PARTICIPATION POUR INNOVADOM - DO 24/05/2022	500
PARK GRENOBLE - CRCJ152746 - STATIONNEMENT 01/2024 > 03/2024	470
TOTAL	970

5.

-Produits à recevoir -

En €	31/12/2023
Fournisseurs – Avoir à recevoir	2 842
Fournisseurs Groupe – Avoir à recevoir	17 952
Clients – Factures à établir	209 621
CPAM – Indemnités journalières	559
APRIL - Indemnités journalières	1 730
Etat	170 023
Provision contrats aidés	26 385
TOTAL	425 043

- Charges à payer -

En €	31/12/2023
NDF	3 449
Fournisseurs – Factures non parvenues	29 445
Fournisseurs Groupe – Factures non parvenues	48 739
Clients Groupe – Avoirs à établir	2 627
Provision congés payés	343 050
Charges sociales sur congé à payer	48 168
Charges de personnel	38 917
Organismes sociaux	12 220
Organismes sociaux – taxe d'apprentissage	4 293
CVAE 2023	10 778
AGEFIPH	- 1 379
TOTAL	540 307

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

5.1. Capital

Le capital est composé de 1000 actions d'une valeur nominale de 37 € (valeur nominale inchangée au cours de l'exercice).

5.2. Tableau de variation des capitaux propres

En €	01/01/2023	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2023
Capital social ou individuel	37 000						37 000
Primes d'émission	28 003						28 003
Prime de conversion d'obligations							
Réserve légale	3 700						3 700
Autres réserves	46 800						46 800
Réserves facultative							
Report à nouveau	(1 910 839)			(300 269)			(2 211 108)
Résultat de l'exercice	(300 269)			300 269		(58 187)	(58 187)
Dividendes versés							
Total capitaux propres	(2 095 605)					(58 187)	(2 153 793)

5.3. Provisions pour risques et charges

Le montant des provisions de 175K€ est dédié à couvrir des litiges prud'homaux en cours et le risque de perte des créances clients sur les années antérieures.

Nous constatons en 2023 une hausse de 62K€ :

- Litiges prud'homaux : une dotation de 68.5K€
- Pertes sur Créances clients : une dotation aux provisions sur les clients - Organismes Financeurs de 7K€ portant le total des pertes sur Créances clients à 105 890€

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

5.4. Compte de résultat

Résultat d'exploitation :

Au 31/12/2023, l'activité des 9 établissements d'Aix, Aix-Les Bains, Annecy, Bordeaux, Chambéry, Grenoble, Libourne, Lyon, et Voiron se traduit ainsi par :

- Un Chiffre d'Affaires de 6 416 101€ Hors Taxes, se décomposant en 100% de prestations de services
- Un Résultat d'Exploitation négatif s'établissant à (10 920)€
- Une Perte Nette Comptable de (58 187)€.

Résultat financier :

Le résultat financier est déficitaire de (76 596)€, composé des charges liées aux intérêts des comptes courants avec le groupe pour 222K€, des dividendes perçus concernant HANDI HOME pour 274.5K€ et d'une provision pour dépréciation des titres de France PRESENCE CLAIX pour 129K€.

Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire à hauteur de 29 329€. Ce montant est composé :

- D'un solde net lié aux sur exercices antérieurs de +44.5K€,
- D'un produit de cession d'élément d'actif concernant l'établissement de Marseille de +13K€,
- D'une reprise sur les provisions clients de +7K€,
- D'une dotation pour provisions litiges de (19.5)K€ et des amendes pour (2.6)K€.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

6. Informations hors bilan

6.1. Effectifs (ETP)

- Effectif moyen -

	Effectif moyen salarié	
	2023	2022
ETP	203	183
Total	203	183

6.2. Engagements hors bilan – Indemnité de départ à la retraite

IDR - Montant non provisionné -

	2023	2022
Employés	31 373	26 740
Cadres	3 041	1 388
Total	34 414	28 128

Et les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de départ à la retraite des sociétés du siège :

- Taux d'actualisation : 3,30%
- Taux d'évolution des salaires : 2%
- Convention collective : Bureaux d'études techniques – départ 67 ans
- Age de départ en retraite : 67 ans
- Taux de rotation des salariés : Faible
- Cadres : Taux de charges sociales : 44%
- Non cadres : Taux de charges sociales : 21%

6.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires s'élèvent au titre de l'exercice 2023 à 6 760€.

SAS AAD FRANCE PRESENCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 37.000 €
SIEGE SOCIAL : AIX EN PROVENCE (13100), 5 AVENUE SAINTE VICTOIRE
443 867 064 RCS AIX EN PROVENCE

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
APPELEE A APPROUVER LES COMPTES SOCIAUX
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Chers associés,

En application de l'article L 232-1 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous réunir en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2023, ainsi que le présent rapport de gestion exposant l'activité et la situation de la société à la clôture de l'exercice.

Ces comptes se clôturent sur une **perte nette comptable de 58 187,25 €uros**.

A compter de votre convocation, vous avez la faculté de poser par écrit les questions auxquelles le président vous répondra au cours de l'assemblée générale.

I – EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

L'exercice 2023 présente une hausse de l'activité de 17,66 % soit + 963 K€ par rapport à 2022.

AAD FRANCE PRESENCE a investi avec le rachat de la société AIDIA.
Elle a aussi procédé à la cession de son établissement sur Marseille à plusieurs succursales du groupe.

II – METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'a été opéré sur l'exercice 2023.

III – CHIFFRES CLEFS

Cet exercice social clos le 31.12.2023, se traduit ainsi par :

- Un Chiffre d'Affaires de 6 416 K€ Hors Taxes, se décomposant en 100% de prestations de services
- Un Résultat d'Exploitation négatif de 11 K€
- Un résultat Exceptionnel positif s'établissant à 29 K€
- Une Perte Nette Comptable de 58 K€.

IV – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote % du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
AAD AIDIA	2 000 €	14 442 €	100,00%	181 401€	530 960 €	926 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE ANGERS	1000 €	0 €	100,00%	1 000€	0 €	-240 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE CLAIX	129 434 €	-249 442 €	100,00%	519 021€	447 507 €	-148 946 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE LE MANS	1000 €	0 €	100,00%	1 000€	0 €	-240 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE PARIS	11 500 €	-51 727 €	100,00%	123 050€	339 044 €	-22 356 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE SABLE-SUR-SARTHE	1000 €	0 €	100,00%	1 000€	0 €	-240 €	0 €
HANDI HOME	7 500 €	61 193 €	100,00%	3 742 034€	3 915 665 €	245 469 €	274 479 €
31/12/2023	153 434 €	-225 534 €		4 568 506 €	5 233 176 €	74 374 €	274 479 €

V – DEPENSES SOMPTUAIRES

Aucune réintégration des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été effectuée au titre de l'exercice écoulé.

VI – DELAIS DE REGLEMENTS

Conformément au décret relatif à l'information des délais de paiement, vous trouverez ci-après :

- Le solde de nos dettes fournisseurs par date d'échéance :

Exercice 2023	< à 30 Jours	Dont dettes échues	> à 30 Jours	Dont dettes échues
Dettes fournisseurs en TTC	29 K€ dont 27 factures	0 K€	1 K€ dont 5 factures	0 K€

- Le solde de nos créances clients par date d'échéance :

Exercice 2023	< à 30 Jours	Dont créances échues	> à 30 Jours	Dont créances échues
Créances clients en TTC	619 K€ donc 1 551 factures	0 K€	770 K€ dont 6 890 factures	0 K€

VII – ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune activité de recherche et développement n'a eu lieu au cours de cet exercice au sein de la société AAD France Présence.

VIII – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous n'avons pas de convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

IX – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT NET AU 31 DECEMBRE 2023

Cet exercice se clôture au 31.12.2023 par une perte nette comptable de **58 187,25 €uros**, à affecter de la façon suivante :

- **58 187,25 €uros** en report à nouveau.

X – DISTRIBUTION DES DIVIDENDES AU 31 DECEMBRE 2023

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons ci-après le montant des dividendes par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents et de l'abattement correspondant :

Exercice de paiement	Dividendes
2019	0 €
2020	0 €
2021	0 €
2022	0 €
2023	0 €

XI – POURSUITE D'ACTIVITES

Les comptes faisant ressortir des capitaux propres négatifs de **2 153 792,57 €uros**, pour un capital social de 37 000 €uros, il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société, la société ayant reçu le soutien de sa société mère, Financière Oui Care.

XII – PERSPECTIVES D'AVENIR

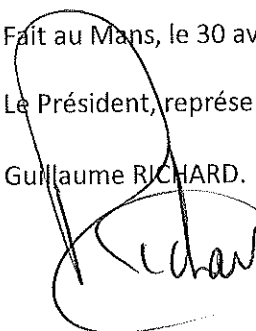
Les perspectives de développement permettent d'envisager une croissance continue de l'activité dans l'année à venir.

Je vous invite à approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les termes du présent rapport de gestion tels qu'ils vous sont présentés et à donner quitus au président de sa gestion tout au long de cet exercice clos le 31 décembre 2023.

Fait au Mans, le 30 avril 2024,

Le Président, représenté par

Guillaume RICHARD.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Richard', is written over the printed name 'Guillaume RICHARD'.

SAS AAD FRANCE PRESENCE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 37.000 €

SIEGE SOCIAL : AIX EN PROVENCE (13100), 5 AVENUE SAINTE VICTOIRE

443 867 064 RCS AIX EN PROVENCE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 28 JUIN 2024

Le 28 juin 2024 à 10 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le président.

Sont présents ou représentés :

- **Financière Oui Care** représentée par Monsieur Guillaume RICHARD,
Propriétaire de : 949 actions
- **Oui Care Dotation** représentée par Madame Perrine FERLIN,
Propriétaire de : 51 actions

Soit un total de **1 000 actions**

Sur les **1 000 actions** composant le capital social.

Monsieur Guillaume RICHARD préside la séance en représentant de la SAS Financière Oui Care, Présidente.

Les commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués :

- KPMG S.A. est absent et excusé,

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent **1 000 actions** sur les actions composant le capital social.

Monsieur le Président constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

1


Résolutions relevant de la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Ordinaire est le suivant :

- Approbation des comptes sociaux, du rapport de gestion, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Pouvoirs.

PREMIÈRE RÉSOLUTION : Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, du rapport sur les Comptes Annuels des Commissaires aux Comptes de l'exercice :

- approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés par le Président,
- qui font apparaître une perte nette de **58 187,25 €**.

La résolution est votée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION : Affectation du résultat.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté l'existence d'une perte de **58 187,25 €** décide de l'affectation et de la répartition suivante proposée par le Président :

- Affectation de **58 187,25 €** au compte "Report à Nouveau"

La résolution est votée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION : Conventions réglementées.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les opérations et les conventions conclues ou exécutées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et énoncées dans ce rapport.

La résolution est votée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION : Quitus au président.

L'Assemblée Générale approuve sans restriction ni réserve les actes de gestion accomplis par le président au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et lui donne, en conséquence, quitus entier et définitif et sans réserve pour l'exécution de son mandat et pour sa gestion.

La résolution est votée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION : Pouvoirs.

Aux fins de procéder aux formalités, l'Assemblée donne tous pouvoirs au président ou au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toute formalité pouvant être effectuée par une personne autre que le président.

La résolution est votée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le scrutateur et le secrétaire.



RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant :

- Continuité d'exploitation,
- Pouvoirs

PREMIERE RESOLUTION : Continuité d'exploitation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du président, et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2024, lesdits comptes faisant ressortir des capitaux propres négatifs de (2 153 792,57) Euros pour un capital social de 37 000 Euros, statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

La résolution est votée à l'unanimité.

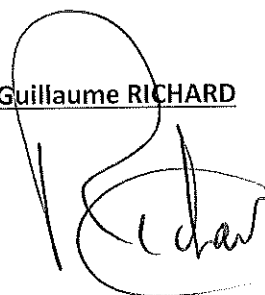
DEUXIEME RESOLUTION : Pouvoirs.

Aux fins de procéder aux formalités, l'Assemblée donne tous pouvoirs au président ou au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toute formalité pouvant être effectuée par une personne autre que le président.

La résolution est votée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le scrutateur et le secrétaire.

FINANCIERE OUI CARE représenté par son président Guillaume RICHARD





AAD FRANCE PRESENCE

5 AVENUE SAINTE VICTOIRE 13100 AIX-EN-PROVENCE

Numéro SIREN : 443867064

Comptes Annuels

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLE DES MATIERES

ETATS FINANCIERS.....	3
1. Bilan Actif 2023	4
2. Bilan Passif 2023	5
3. Compte de résultat 2023	6
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	7
- Chiffres clés-.....	7
1. Faits majeurs	8
2. Evènements postérieurs à la clôture	8
3. Principes, règles et méthodes comptables	8
3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles	9
3.2. Immobilisations financières et comptes courants	9
3.3. Créances et valeurs mobilières de placement	9
3.4. Identité de la société consolidante	9
4. Explications de certains postes du bilan	10
4.1. Immobilisations	10
4.2. Amortissements.....	11
4.3. Titres de participation.....	11
4.4. Etat des échéances des créances et des dettes	13
4.5. Détail de certains postes du bilan.....	14
5.1. Capital.....	15
5.2. Tableau de variation des capitaux propres	15
5.3. Provisions pour risques et charges	15
5.4. Compte de résultat.....	16
6. Informations hors bilan	17
6.1. Effectifs (ETP)	17
6.2. Engagements hors bilan – Indemnité de départ à la retraite	17
6.3. Honoraires des commissaires aux comptes.....	17

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ETATS FINANCIERS

QR

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

1. Bilan Actif 2023

En €	Brut	Amort. & Provisions	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022	Variation en €	Variation en %
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Concessions, brevets et droits similaires	14 220	3 121	11 099			
Fonds commercial - Brut	259 410		259 410	259 410		
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles						
Total immobilisations incorporelles	273 630	3 121	270 509	259 410	11 099	4,28
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, mat. et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	172 342	145 367	26 974	29 129	(2 155)	(7,40)
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Total immobilisations corporelles	172 342	145 367	26 974	29 129	(2 155)	(7,40)
Immobilisations financières						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	4 568 506	261 840	4 306 666	4 269 810	36 856	0,86
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	19 925		19 925	17 841	2 084	11,68
Total immobilisations financières	4 588 431	261 840	4 326 591	4 287 651	38 940	0,91
ACTIF IMMOBILISE	5 034 403	410 328	4 624 075	4 576 190	47 885	1,05
Créances						
Avances et acomptes versés sur commandes				13 000	(13 000)	(100)
Créances clients et comptes rattachés	1 757 826	238 408	1 519 418	1 305 163	214 255	16,42
Autres créances	1 448 011		1 448 011	1 548 400	(100 390)	(6,48)
<i>Dont comptes courants débiteurs</i>	<i>1 099 643</i>		<i>1 099 643</i>	<i>1 178 493</i>		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Total des créances	3 205 837	238 408	2 967 429	2 866 564	100 865	3,52
Disponibilités et divers						
Valeurs mobilières dont actions propres :						
Disponibilités	976 233		976 233	113 612	862 620	759,27
Total disponibilités et divers	976 233		976 233	113 612	862 620	759,27
ACTIF CIRCULANT	4 183 039	238 408	3 944 631	2 983 876	960 756	32,20
Comptes de régularisation						
Charges constatées d'avance	970		970	3 700	(2 730)	(73,78)
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Ecart de conversion actif						
TOTAL GENERAL	9 217 442	648 736	8 568 706	7 560 065	1 008 641	13,34

GR

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

2. Bilan Passif 2023

En €	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022	Variation en €	Variation en %
Situation nette				
Capital social ou individuel Dont versé : 37 000	37 000	37 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	28 003	28 003		
Écarts de réévaluation				
Réserve légale	3 700	3 700		
Réserves réglementées				
Autres réserves	46 800	46 800		
Report à nouveau	(2 211 108)	(1 910 839)	(300 269)	15,71
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(58 187)	(300 269)	(300 269)	15,71
Total situation nette	(2 153 793)	(2 095 605)	(58 187)	2,78
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	(2 153 793)	(2 095 605)	(58 187)	2,78
Provisions pour risques	174 876	113 291	61 586	54,36
Provisions pour charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	174 876	113 291	61 586	54,36
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Concours bancaires courants et découverts bancaires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	7 547 262	6 379 694	1 167 567	18,30
Dont comptes courants créditeurs	7 545 689	6 197 487		
Autres dettes financières				
Total dettes financières	7 547 262	6 379 694	1 167 567	18,3
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 713	123 628	(15 915)	(12,87)
Dettes fiscales et sociales	1 218 339	1 109 854	108 485	9,77
Total dettes d'exploitation	1 326 052	1 233 482	92 570	7,50
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 412 728	1 412 728		
Autres dettes	261 581	516 476	(254 895)	(49,35)
Total dettes diverses	1 674 309	1 929 204	(254 895)	(49,35)
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	10 547 622	9 542 380	1 005 243	10,53
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL	8 568 706	7 560 065	1 008 641	13,34

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

3. Compte de résultat 2023

En €	TOTAL N 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022	Variation en €	Variation en %
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	6 416 101	5 453 241	962 860	17,66
Indemnités et subventions d'exploitation	240 724	72 793	167 931	230,70
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	428 600	328 738	99 862	30,38
Production immobilisée				
Autres produits	11 720	755	10 965	1 452,12
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	7 097 144	5 855 526	1 241 618	21,20
Achat de marchandises	687		687	
Achat de matières premières et autres approvisionnements	52		52	
Autres achats et charges externes	1 138 602	865 968	272 634	31,48
Impôts, taxes et assimilés	156 990	144 364	12 626	8,75
Rémunérations	4 818 364	4 043 280	775 084	19,17
Charges sociales	669 260	539 322	129 938	24,09
Dotations aux amortissements sur immobilisations	14 846	12 356	2 491	20,16
Dotations aux provisions sur actif circulant	132 822	314 318	(181 496)	-57,74
Dotations aux provisions pour risques et charges	48 986		48 986	
Autres charges d'exploitation	127 456	208 570	(81 114)	-38,89
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	7 108 064	6 128 177	979 887	-38,89
RESULTAT D'EXPLOITATION	(10 920)	(272 650)	261 731	-95,99
Produits financiers	274 479	185 376	89 103	48,07
Produits financiers de participations				
Autres intérêts et produits assimilés	62 320	26 664	35 656	133,73
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers	336 799	212 040	124 759	58,84
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions	129 045	132 795	(3 750)	-2,82
Intérêts et charges assimilées	284 350	149 822	134 528	89,79
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières	413 395	282 617	130 778	46,27
RESULTAT FINANCIER	(76 596)	(70 577)	(6 019)	46,27
RESULTAT COURANT	(87 516)	(343 227)	255 711	-74,50
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		539	(539)	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	90 776	56 159	34 617	61,64
Produits des cessions d'éléments d'actif				
Reprises sur provisions et transferts de charges	6 901	97 664	(90 763)	-92,93
Total des produits exceptionnels	97 676	154 362	(56 686)	-36,72
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	48 847	110 904	(62 056)	-55,96
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	19 500	500	19 000	3 800,00
Total des charges exceptionnelles	68 347	111 404	(43 056)	-38,65
RESULTAT EXCEPTIONNEL	29 329	42 958	(13 629)	-31,73
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	7 531 619	6 221 928	1 309 691	21,05
TOTAL DES CHARGES	7 589 807	6 522 197	1 067 609	16,37
BENEFICE ou PERTE	(58 187)	(300 269)	242 082	-80,62

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Chiffres clés-

▪ Durée de l'exercice :	12 mois
▪ Total du Bilan :	8 568 706 €
▪ Chiffre d'affaires :	6 416 101 €
▪ Résultat avant répartition :	(58 187) €

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1. Faits majeurs

L'exercice 2023 présente une hausse de l'activité de 17,66 % soit + 963K€ par rapport à 2022.

AAD FRANCE PRESENCE a investi avec le rachat de la société AIDIA.

Elle a aussi procédé à la cession de son établissement sur Marseille à plusieurs succursales du groupe.

2. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie réelle :

Installations générales	5 et 10 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Aucun amortissement dégressif ou exceptionnel n'est pratiqué.

3.2. Immobilisations financières et comptes courants

Les immobilisations financières sont des titres de participation qui ont été évalués, au prix auquel ils ont été acquis, y sont ajoutés les coûts d'acquisition (honoraires).

La valeur d'utilité est déterminée au moyen d'un test de dépréciation réalisé chaque année sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés au regard du business plan élaboré par la direction du groupe dans son ensemble et par rapport à la contribution des filiales et du plan de développement de ces dernières. Une approche globale du groupe est réalisée du fait des interactions entre société et du développement croissant.

Une provision pour dépréciation des actifs : titres de participation, mali de fusion et comptes courants d'associés est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable à la clôture.

3.3. Créances et valeurs mobilières de placement

Les créances et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation ou pour risques et charges au cas par cas est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.4. Identité de la société consolidante

La SAS Financière Oui Care, située au 85 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72100 Le Mans, est la société mère du groupe Oui Care. Le groupe Oui Care atteint les seuils d'obligation de consolidation et établit à cet effet des comptes consolidés au sein de Financière Oui Care.

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

4. Explications de certains postes du bilan

4.1. Immobilisations

En €	Valeur brute Début exercice 01/01/2023	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements de poste à poste	Diminutions par virement de poste à poste	Diminution par cessions ou mises hors service	Valeur brute Fin d'exercice 31/12/2023
Immobilisations incorporelles						
Frais d'étab. et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	259 410		14 220			273 630
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Total des immobilisations incorporelles	259 410		14 220			273 630
Immobilisations corporelles						
Installations générales, agencements des constructions						
Installations techniques, matériel et outillages industriels						
Installations générales, agencements aménagements divers	60 436		847			61 283
Matériel de transport						
Matériel de bureau et mobilier informatique	102 335		8 724			111 059
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Total des immobilisations corporelles	162 771		9 571			172 342
Immobilisations financières						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	4 402 605		165 901			4 568 506
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	17 841		2 084			19 925
Total des immobilisations financières	4 420 446		167 985			4 588 431
TOTAL GENERAL	4 842 627		191 776			5 034 403

GR

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

4.2. Amortissements

En €	Montant K€ 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Montant K€ 31/12/2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'étab., de recherche et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		3 121		3 121
Total des immobilisations incorporelles		3 121		3 121
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements, aménagements	43 651	3 922		47 574
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	89 991	7 803		97 794
Total des immobilisations corporelles	133 642	11 725		145 367
Immobilisations financières				
Autres participations				
Total des immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	133 642	14 846		148 488

4.3. Titres de participation

- Mouvements 2023 -

Composition	Montant	
Titres de participation et Actions au 31/12/2022	4 402 605	
AIDIA	181 401	Rachat
AAD FRANCE PRESENCE CLAIX – REDUCTION PRIX DE VENTE	20 500	
AAD FRANCE PRESENCE PARIS - COMPLEMENT DE PRIX	5 000	
Titres de participation et Actions au 31/12/2023	4 568 506	

Les autres immobilisations financières sont composées de cautions sur des loyers pour 20 K€.



Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Postes du bilan et du compte de résultat relatifs aux entreprises liées -

Il n'y a pas d'opérations avec les parties liées dans ce groupe autres que celles avec les filiales détentrices ou détenues à 100% par la société AAD France PRESENCE, et pour lesquelles l'ensemble des informations sont déjà présentes dans cette annexe.

Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote % du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
AAD AIDIA	2 000 €	14 442 €	100,00%	181 401€	530 960 €	926 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE ANGERS	1000 €	0 €	100,00%	1 000€	0 €	-240 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE CLAIX	129 434 €	-249 442 €	100,00%	519 021€	447 507 €	-148 946 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE LE MANS	1000 €	0 €	100,00%	1 000€	0 €	-240 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE PARIS	11 500 €	-51 727 €	100,00%	123 050€	339 044 €	-22 356 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE SABLE-SUR-SARTHE	1000 €	0 €	100,00%	1 000€	0 €	-240 €	0 €
HANDI HOME	7 500 €	61 193 €	100,00%	3 742 034€	3 915 665 €	245 469 €	274 479 €
31/12/2023	153 434 €	-225 534 €		4 568 506 €	5 233 176 €	74 374 €	274 479 €

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

4.4. Etat des échéances des créances et des dettes

- Etat des Créances -

En €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	19 925	19 925	
Total Actif immobilisé	19 925	19 925	
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	33 543	33 543	
Autres créances clients	1 724 283	1 724 283	
Fournisseurs divers			
Personnel et comptes rattachés	23 765	23 765	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 262	58 262	
Etat - Impôts sur les bénéfices			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	10 990	10 990	
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat - Divers	179 422	179 422	
Groupe et associés	1 099 643		1 099 643
<i>Dont comptes courants débiteurs</i>	1 099 643		1 099 643
Débiteurs divers	75 928	75 928	
Total Actif circulant	3 205 837	2 106 194	1 099 643
Charges constatées d'avance	970	970	
TOTAL DES CREANCES	3 226 732	2 127 089	1 099 643

- État des Dettes -

En €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
- A 1 an maximum à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				1 573
Emprunts et dettes financières divers	1 573			
Fournisseurs et comptes rattachés	107 713	107 713		
Personnel et comptes rattachés	644 148	644 148		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	509 057	509 057		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	60 414	60 414		
Autres impôts, taxes et assimilés	4 719	4 719		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 412 728	1 412 728		
Groupe et associés	7 545 689			7 545 689
<i>Dont comptes courants créditeurs</i>	7 545 689			7 545 689
Autres dettes	261 581	261 581		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	10 547 622	3 000 361		7 547 262

QR

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

La dette « Groupe et associés » correspond essentiellement au compte courant créditeur existant entre Financière Oui Care et AAD France PRESENCE.

La créance « Groupe et associés » correspond en intégralité aux comptes courants débiteurs existants entre les filiales et AAD France PRESENCE.

4.5. Détail de certains postes du bilan

- Charges constatées d'avance -

En €	31/12/2023
CIAS - 24052022 - PARTICIPATION POUR INNOVADOM - DO 24/05/2022	500
PARK GRENOBLE - CRCJ152746 - STATIONNEMENT 01/2024 > 03/2024	470
TOTAL	970

5.

-Produits à recevoir -

En €	31/12/2023
Fournisseurs – Avoir à recevoir	2 842
Fournisseurs Groupe – Avoir à recevoir	17 952
Clients – Factures à établir	209 621
CPAM – Indemnités journalières	559
APRIL – Indemnités journalières	1 730
Etat	170 023
Provision contrats aidés	26 385
TOTAL	425 043

- Charges à payer -

En €	31/12/2023
NDF	3 449
Fournisseurs – Factures non parvenues	29 445
Fournisseurs Groupe – Factures non parvenues	48 739
Clients Groupe – Avoirs à établir	2 627
Provision congés payés	343 050
Charges sociales sur congé à payer	48 168
Charges de personnel	38 917
Organismes sociaux	12 220
Organismes sociaux – taxe d'apprentissage	4 293
CVAE 2023	10 778
AGEFIPH	- 1 379
TOTAL	540 307

GR

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

5.1. Capital

Le capital est composé de 1000 actions d'une valeur nominale de 37 € (valeur nominale inchangée au cours de l'exercice).

5.2. Tableau de variation des capitaux propres

En €	01/01/2023	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2023
Capital social ou individuel	37 000						37 000
Primes d'émission	28 003						28 003
Prime de conversion d'obligations							
Réserve légale	3 700						3 700
Autres réserves	46 800						46 800
Réserves facultative							
Report à nouveau	(1 910 839)			(300 269)			(2 211 108)
Résultat de l'exercice	(300 269)			300 269		(58 187)	(58 187)
Dividendes versés							
Total capitaux propres	(2 095 605)					(58 187)	(2 153 793)

5.3. Provisions pour risques et charges

Le montant des provisions de 175K€ est dédié à couvrir des litiges prud'homaux en cours et le risque de perte des créances clients sur les années antérieures.

Nous constatons en 2023 une hausse de 62K€ :

- Litiges prud'homaux : une dotation de 68.5K€
- Pertes sur Créances clients : une dotation aux provisions sur les clients - Organismes Financeurs de 7K€ portant le total des pertes sur Créances clients à 105 890€

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

5.4. Compte de résultat

Résultat d'exploitation :

Au 31/12/2023, l'activité des 9 établissements d'Aix, Aix-Les Bains, Annecy, Bordeaux, Chambéry, Grenoble, Libourne, Lyon, et Voiron se traduit ainsi par :

- Un Chiffre d'Affaires de 6 416 101€ Hors Taxes, se décomposant en 100% de prestations de services
- Un Résultat d'Exploitation négatif s'établissant à (10 920)€
- Une Perte Nette Comptable de (58 187)€.

Résultat financier :

Le résultat financier est déficitaire de (76 596)€, composé des charges liées aux intérêts des comptes courants avec le groupe pour 222K€, des dividendes perçus concernant HANDI HOME pour 274.5K€ et d'une provision pour dépréciation des titres de France PRESENCE CLAIX pour 129K€.

Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire à hauteur de 29 329€. Ce montant est composé :

- D'un solde net lié aux sur exercices antérieurs de +44.5K€,
- D'un produit de cession d'élément d'actif concernant l'établissement de Marseille de +13K€,
- D'une reprise sur les provisions clients de +7K€,
- D'une dotation pour provisions litiges de (19.5)K€ et des amendes pour (2.6)K€.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

6. Informations hors bilan

6.1. Effectifs (ETP)

- Effectif moyen -

	Effectif moyen salarié	
	2023	2022
ETP	203	183
Total	203	183

6.2. Engagements hors bilan – Indemnité de départ à la retraite

IDR - Montant non provisionné -

	2023	2022
Employés	31 373	26 740
Cadres	3 041	1 388
Total	34 414	28 128

Et les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de départ à la retraite des sociétés du siège :

- Taux d'actualisation : 3,30%
- Taux d'évolution des salaires : 2%
- Convention collective : Bureaux d'études techniques – départ 67 ans
- Age de départ en retraite : 67 ans
- Taux de rotation des salariés : Faible
- Cadres : Taux de charges sociales : 44%
- Non cadres : Taux de charges sociales : 21%

6.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires s'élèvent au titre de l'exercice 2023 à 6 760€.